



L'ALTERNATIVE



Journal du groupe politique pluraliste et citoyen spadois



Les incertitudes liées aux coûts associés au lac de Warfaaz sont très importantes.

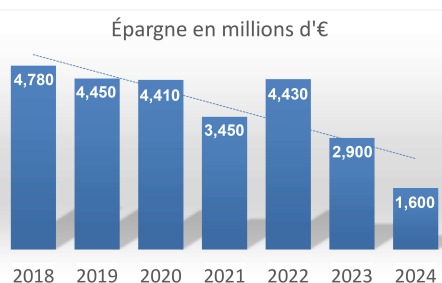
Un budget en déficit de 1,3 à 2,4 millions d'euros

Pour établir la santé financière de la ville, il convient de surveiller attentivement trois paramètres-clés.

Premièrement, les réserves, représentant l'argent restant dans les comptes de la ville.

Deuxièmement, l'équilibre financier, c'est-à-dire le bénéfice ou le déficit projeté dans le budget.

Troisièmement, les variations des dépenses et des revenus anticipés à venir à partir de 2025. Deux aspects méritent une attention particulière : la variation de la charge de la dette (capital et intérêts) et les cotisations de responsabilité liées aux pensions des fonctionnaires communaux, ces dernières devant inévitablement augmenter dans les années à venir.



Concernant les réserves, elles s'élèvent actuellement, en 2023, à 2,9 millions d'euros, incluant les loyers dus par la Régie Communale Autonome qui s'occupe de la piscine, une entité vraisemblablement

incapable de les acquitter. A la fin de la précédente mandature, en 2018, ces réserves s'élevaient à 4,780 millions d'euros.

Le déficit financier de la Ville prévu pour 2024 dépasse les 2,4 millions d'euros, y compris les cotisations de solidarité, sous réserve de la réalisation de toutes les recettes et dépenses. Cependant, dans la pratique, toutes les entrées et sorties d'argent ne se réalisent pas toujours. En adoptant un point de vue optimiste, le déficit global projeté reste néanmoins de 1,3 million d'euros.

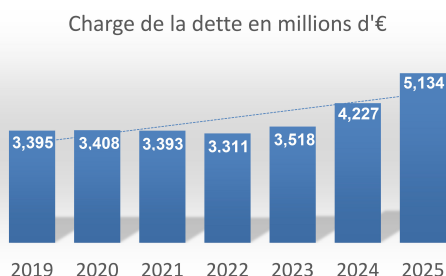
En ce qui concerne les perspectives, une nouvelle défavorable concerne l'augmentation progressive des cotisations de responsabilité liées aux pensions des fonctionnaires communaux, passant de 415 000€ en 2024 à 859 000€ en 2028. Mais aussi la charge de la dette qui pourrait augmenter de 900 000€ en raison de la récente

augmentation des taux d'intérêt et des emprunts importants envisagés par le Collège. Aux 28 millions déjà empruntés actuellement, il faut donc ajouter aussi 17 millions d'euros. Un gouffre de 45 millions d'euros qui limitera largement les marges de manœuvre financière de la Ville dans les années à venir...

Impact des inondations et lac de Warfaaz.

Bien que les inondations aient un impact financier sur le budget d'investissement, soit 435 000€ à la charge de la Ville de Spa, il est important de noter que 500 000€ de subventions ont été reçus en 2021. Pour le lac de Warfaaz, le budget prévu est légèrement supérieur à 4,5 millions d'euros mais il pourrait être révisé à la baisse en fonction de différents paramètres techniques. Il est toutefois essentiel de rappeler que des discussions au sujet de son entretien étaient en cours bien avant les inondations de 2021.

Par mesure de prudence, nous avons proposé de réduire certains investissements, tels que le projet de nouveau bâtiment du CPAS (7,5 millions d'euros- voir article), d'en étaler d'autres (réaménagement de la traversée de Spa : 2,9 millions d'euros) et d'en supprimer certains (la piste cyclo-piétonne de l'av. Amédée Hesse, 500 000€).



En conclusion : la Ville de Spa n'a pas les moyens de sa politique. La majorité qui vise trop haut en termes de dépenses et d'investissements, hypothèque notre avenir et ferait donc

mieux de revoir ses projets ; nul ne sait de quoi demain est fait et le vieil adage reste de mise : la prudence est mère de toutes les vertus. **(Arnaud Fagard)**

Brèves



Les deux hêtres ont été abattus le jour précédant la venue de l'expert de la Commission des Monuments, Sites et Fouilles.

Deux hêtres du parc de Sept Heures ont été abattus en urgence, malgré l'avis contraire de la Commission des Monuments, Sites et Fouilles. Le Collège le justifie au nom de la sécurité et d'une décision du DNF (Département Nature et Forêts). Un projet de replantation du parc serait en cours. **(Arnaud Fagard)**

Route du Tonnelet, des tilleuls ont été malheureusement abattus également ; leur mauvais état de santé est dû à un élagage trop sévère, une pratique aujourd'hui révolue, nous certifie l'échevin de l'Environnement qui annonce que les autres tilleuls, malades, seront coupés prochainement mais que 13 tilleuls seront replantés au printemps 2024 dans l'alignement classé de cette voirie, et 13 autres là où des arbres viennent à manquer, notamment avenue Professeur Henrijean. **(Claude Brouet)**

Le début des travaux de la traversée de Spa est reporté de 6 mois suite au recours introduit par le SPW (Service Public de Wallonie) ; le marché est à attribuer pour 2024. **(Claude Brouet)**

Oui, le passage de bolides dans la rue Delhasse, pourtant piétonne, lors du Spa Rally, a bien été autorisé, afin de fluidifier le trafic rue Royale. Néanmoins, il était bien balisé et bien encadré par des stewards et par la police, répondent les organisateurs et la bourgmestre à notre question, et tenus de respecter les limitations de vitesse et le code de la route. **(Philippe Hourlay)**

Le sentier vicinal n°69 à Creppe, qui relie la rue de l'Eglise à l'avenue André Guillaume sera désormais balisé à ses deux entrées et entretenu par les services communaux. **(Fabienne Dorval)**

Alternative-plus a dit NON encore une fois au projet de nouveau bâtiment du CPAS.



Le bâtiment occupé par le CPAS pourrait être rénové à moindre coût plutôt que d'être abattu et remplacé par un nouveau.

Rappelons d'où vient ce projet de nouveau bâtiment de CPAS. Sous la précédente mandature 2013-2018, un projet de rassemblement Ville/CPAS sur le site de l'hôtel de ville voit le jour. Il va évoluer vers un transfert des bureaux de la Ville et du CPAS au Britannique. Mais, en février 2022, la majorité reçoit un « appel à projets afin d'améliorer la rénovation énergétique des bâtiments publics de la Ville ». Elle attend septembre 2022 pour faire voter en urgence par le conseil communal un projet de rassemblement des bureaux de la Ville, du CPAS, de la bibliothèque communale et de Récréaspa sur le site du CPAS et en avril 2023, elle projette la démolition des bâtiments avec reconstruction sur

le même site d'un bâtiment hébergeant uniquement le pôle social (services du CPAS et autres services sociaux dont le PCS) et Récréaspa. Le gaspillage saute aux yeux : prestations des services de la Ville, dépenses en études (70.000€), perte de temps et consommation énergétique pour les années écoulées dans un bâtiment non isolé. Le groupe de réflexion commun avec la minorité a très vite avorté, la majorité a préféré travailler en alcôve, et nous n'avons reçu aucune information sur un dossier au stade d'avant-projet sommaire qui sera pourtant rendu le 17 décembre par les auteurs de projet ; une habitude de cette majorité dans laquelle les

décisions sont systématiquement prises dans l'urgence, avec le risque de perdre le subside. Pourquoi Alternative-plus s'oppose-t-il à ce projet ? Parce qu'il ne répond pas à la Déclaration de Politique Régionale qui précise qu'il faut « Maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant. ». Que l'appel à projet du SPW concerne : « Bâtiments publics- Rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux Pouvoirs locaux » ; or dans ce cas-ci, on démolit et on reconstruit au lieu de rénover, ce qui ne s'inscrit pas non plus, a fait remarquer **Paul Mordan**, dans un principe de conservation de notre patrimoine. Et parce que le projet au stade

actuel ne répond ni au principe de circularité et de conservation de structure, ni à l'objectif de réduction de production de CO₂, ni à la création d'un bâtiment répondant aux contraintes actuelles et à la cohérence et à l'intégration des aménagements dans l'environnement. **Frank Gazzard** a donc opposé à nouveau le veto formel d'Alternative-plus au nouveau bâtiment du CPAS, dispendieux et dépassé qui coûtera la bagatelle de 7,5 millions d'euros aux Spadois, un luxe dans la conjoncture financière de la Ville. Alternative plus propose depuis des années l'étude de la rénovation des bâtiments existant actuellement sur le site du CPAS.



Notre proposition est de relier le parc de la Villa Royale aux jardins du casino via un cheminement "vert".

Accord transactionnel pour le marché public de travaux des Anciens Thermes



La restauration des Anciens Thermes est splendide, et son éclairage lui apporte une touche majestueuse.

Au conseil communal du 14 décembre, la majorité MR-SPA-Osons Spa a décidé de conclure un accord transactionnel pour solde de tout compte avec le promoteur des

Anciens Thermes. Cet accord comprend le renoncement du versement du canon (loyer d'un bail emphytéotique) pendant 10 ans, privant la Ville d'un revenu de 600.000€ et d'une majoration du coût des travaux d'une somme unique et forfaitaire de 600.000 €. Total : un montant d'1,2 million d'euros. L'explication avancée par la majorité est assez sommaire et ne nous convainc évidemment pas : il s'agirait de rééquilibrer le marché et de répondre aux dénonciations de l'adjudicataire qui a souffert de la crise économique liée à la pandémie Covid-19, à la découverte de risques géotechniques et hydrogéologiques impactant le projet, et du classement du bien comme patrimoine exceptionnel (ce qui, soit dit en passant, a rapporté des subventions). Rien de moins. Cet

accord est aux yeux d'Alternative-plus injustifiable à plus d'un titre. **Fabienne Dorval** a remonté le temps jusqu'en 2010 pour refaire l'historique d'un chantier qui devait commencer en 2012, durer 910 jours (2 ans ½) et prendre fin au plus tard en 2015. Si tout va bien, il sera (peut-être et enfin) achevé seulement en juillet 2024. Autre sujet, le cahier des charges n'a pas été respecté, selon nous, à propos de plusieurs fonctions prévues initialement ; le complexe des Anciens Thermes devait rencontrer 5 fonctions : de l'HoReCa sous forme d'un hôtel de luxe (fait) ; du commerce haut de gamme à raison de 10 commerces (il n'y en aura qu'un seul) ; du parking (fait) ; des appartements résidentiels de standing de 100m² (il n'y en a aucun) et de l'espace culturel pour rappeler le passé du bâtiment et le

mettre en valeur (fait). À noter qu'il ne s'agit pas du premier accord transactionnel. En 2020, un accord suspendait le loyer et les indemnités de retard en raison de la COVID-19 et de la cabine de gaz. Nous avons alors soutenu cet accord qui nous semblait logique. **Arnaud Fagard** a ensuite détaillé les comptes. La partie de l'accord à propos du coût des travaux, qui dégage une somme de 600.000€ en faveur du promoteur, a été présentée en commission des Finances comme une transaction pour aménager la future cour intérieure située dans le nouveau complexe immobilier, libre de passage pour les chalands. Nous considérons qu'il s'agit d'un justificatif inapproprié (et d'ailleurs l'accord transactionnel n'en fait pas mention) : la cour intérieure était déjà présente dans l'offre du

La chronique de Philou :



Notre traditionnel vin chaud, ou, pour les plus sages, un jus de pomme chaud, vous sera offert le dimanche 28 janvier à partir de 10h30.

Chers Spadoises & Spadois...toutes générations confondues... à vos agendas ! Après notre choucroute porte-bonheur 2024, c'est le dimanche 28 janvier que l'équipe A+ vous offrira un excellent vin chaud ou un jus de pomme chaud. Un moment de rencontre citoyenne qui se déroulera à la brocante, de 10h30 à 12h30. Au plaisir de vous y retrouver avec l'équipe d'Alternative-plus ainsi que celle des Jeunes A+ pour un moment plus que convivial. **(Philippe Hourlay)**

Retrouvez les anciens journaux "L'Alternative" sur notre site web : www.alternative-plus.be/publication/lalternative

Quels aménagements à Creppe, et pour quand ?



Le centre de Creppe sera-t-il aménagé?

Les projets d'aménagement du centre de Creppe ne sont pas prévus pour l'année électorale 2024, disons-le tout de suite : ils ne sont pas du tout inscrits au budget de l'année prochaine, nous passerons encore notre tour. L'échevin des Travaux s'est pourtant targué en conseil communal de faire des cadeaux (électoraux ?) aux villages, ce qui a fait bondir **Fabienne Dorval**, indignée, qui a rappelé qu'en 2021 déjà, elle avait réclamé en conseil la réfection de l'entrée de l'école et du parvis de l'église, dans un état lamentable tous les deux et vitrines déplorables tant de l'école que des événements paroissiaux ; cela avait été refusé. Lors de la réunion d'information qui s'est tenue le 27 novembre dans la salle de l'Amicale du Plateau, les remarques des Creppelains se résumaient grosso modo à « On n'a rien demandé », « Il n'y a pas besoin de trottoirs mais de surveillance aux abords de l'école pour la sécurité », « Les accès au village sont dans un état déplorable ; il vaudrait mieux commencer par refaire les routes », et « Nous voulons garder la place telle quelle », un vœu pieux puisque nous savons que la voirie qui débouchera du nouveau lotissement supprimera un tiers de

notre place, pratiquement jusqu'au banc et au tilleul. Notons une information intéressante : contrairement à ce qu'a prétendu la bourgmestre à cette réunion, ce n'est pas du tout le promoteur immobilier du lotissement qui paiera les aménagements du centre de Creppe (trottoirs, places de parking ...) mais bien la Ville. Voilà une précision qui se devait d'être faite. Le promoteur, dans sa charge d'urbanisme, ne paiera que l'étude du bureau qui nous a présenté ses esquisses, lesquelles doivent être remaniées en fonction des remarques émises puis présentées aux villageois sous forme de projet. 20 000€ sont toutefois budgétés en 2024 pour aménager des mécanismes ralentisseurs aux deux entrées de Creppe.

C'est qui ?

Vinciane Mathieu : Loin du bruit, aussi loin qu'elle remonte dans son histoire, Vinciane se ressource en posant formes et couleurs sur la toile. Plus tard, elle a choisi de s'engager dans l'Education à l'Environnement au CRIE de Spa Bérinzenne où elle a coordonné pendant plus de 15 ans le festival Natura 2000, un beau projet de classe favorisant l'expression créative de la nature au moyen d'une pièce de théâtre, d'un film ou d'un jeu. Aujourd'hui encore, face à l'urgence climatique, Vinciane ressent la nécessité de renouer les liens entre l'humain et la Terre et de poursuivre la défense du patrimoine naturel de Spa. Vinciane représente Alternative-plus en qualité de conseillère au comité spécial du CPAS, qui a la charge de se prononcer sur toutes les demandes d'aides sociales et sur

l'accord de l'aide individualisée et le droit au revenu d'intégration sociale au nom du CPAS. Elle y a trouvé le courage et la solidarité nécessaires pour entrer en action et prendre soin de l'humain et de la planète.

Lucien Hurlet : Lucien a 26 ans. Il fait partie des Jeunes Alternative-plus et participe à la vie associative de notre ville au travers du comité des Jeunes de Creppe et de son rôle d'animateur chez les scouts pluralistes. Diplômé de l'Institut d'Agronomie de La Reid en Environnement, apiculteur diplômé, il vient de reprendre des études d'ingénieur en gestion de production. Ce jeune homme tout à la fois sportif et festif aime sa ville ; comme beaucoup d'autres jeunes gens, il souhaite qu'elle retrouve davantage d'animation ; un bowling, un cinéma et une discothèque seraient les bienvenus. Ses petites marottes : le fitness et la marche. Ce qu'il n'aime pas : le désœuvrement.

Nous contacter, nous soutenir

Une question? Une proposition? Des idées à partager? N'hésitez pas à contacter notre candidat-bourgmestre **Frank Gazzard** 0473/71.18.29 - fgazzard@gmail.com

Alternative-plus apprécie votre soutien. Aimez notre page, partagez nos publications ou devenez membre et ainsi participez au financement du journal en versant 10 ou 20€ sur notre compte: BE35 0689 3250 0837.

Arnaud Fagard, trésorier arnaudfagard@gmail.com et **Claude Brouet**, secrétaire, c.brouet@skynet.be



Frank Gazzard
Paul Mordan
Claude Brouet
Arnaud Fagard
Philippe Hourlay
Fabienne Dorval
Ginette Doyen

Vinciane Mathieu
Laurence Minsart
Philippe Wergifosse
Arnaud Weber
Lucien Hurlet
Annick Uenten
Luc Moens

Silvana Bressanutti
Pierre-Louis Verwilghen
Laurent Tamo
Madeleine Bottelier
Thérèse Mossoux